



ARRÊTÉ DU MAIRE

N°245-2024 du 3 octobre 2024

(Publié sur le site internet le 4 octobre 2024)

OBJET : AUTORISATION DE VOIRIE / RÈGLEMENT DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Chatuzange le Goubet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2213 – 1 notamment),

VU l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant l'instruction relative à la signalisation routière, livre 1, 8ème partie,

VU la demande en date du 2 octobre 2024 de l'entreprise GOJON SILETRA, domiciliée TSA 70011, Chez Sogelink, 69134 DARDILLY Cedex, pour la pose d'un poteau bois d'Eclairage Public, rue des Monts du Matin (voir plan annexé),

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique, ainsi que celle des agents de l'entreprise concernée, chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par ces travaux,

ARRETE

Article 1 : Les travaux susvisés seront exécutés à compter du 4 octobre 2024 pour une durée de 5 jours.

Article 2 : La circulation sera réglementée ainsi :

- Empiètement sur la chaussée dans le sens des points de repère décroissants de la circulation.

Article 3 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux prendra toutes les mesures de protection utiles.

Elle veillera au respect des droits des riverains.

Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit du chantier par les soins de l'entreprise.

La pré-signalisation sera adaptée. L'entreprise aura également à sa charge l'implantation.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

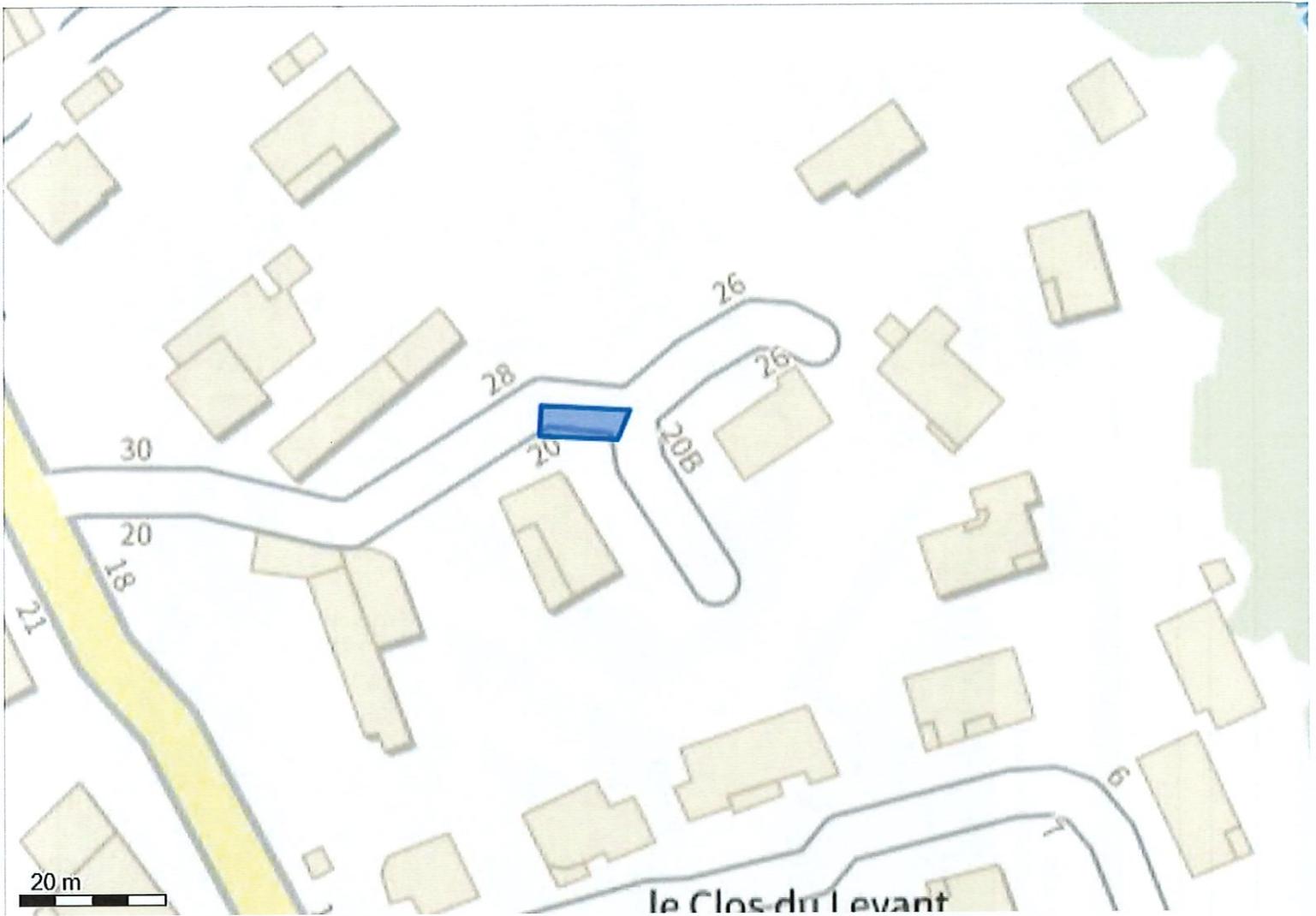
Christian GAUTHIER

Maire

Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Brigade de la gendarmerie de Chatuzange le Goubet.





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.09253586,45.0052219 5.09253318,45.00518397 5.09266997,45.00517829 5.09269143,45.00521621 5.09253586,45.0052219</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

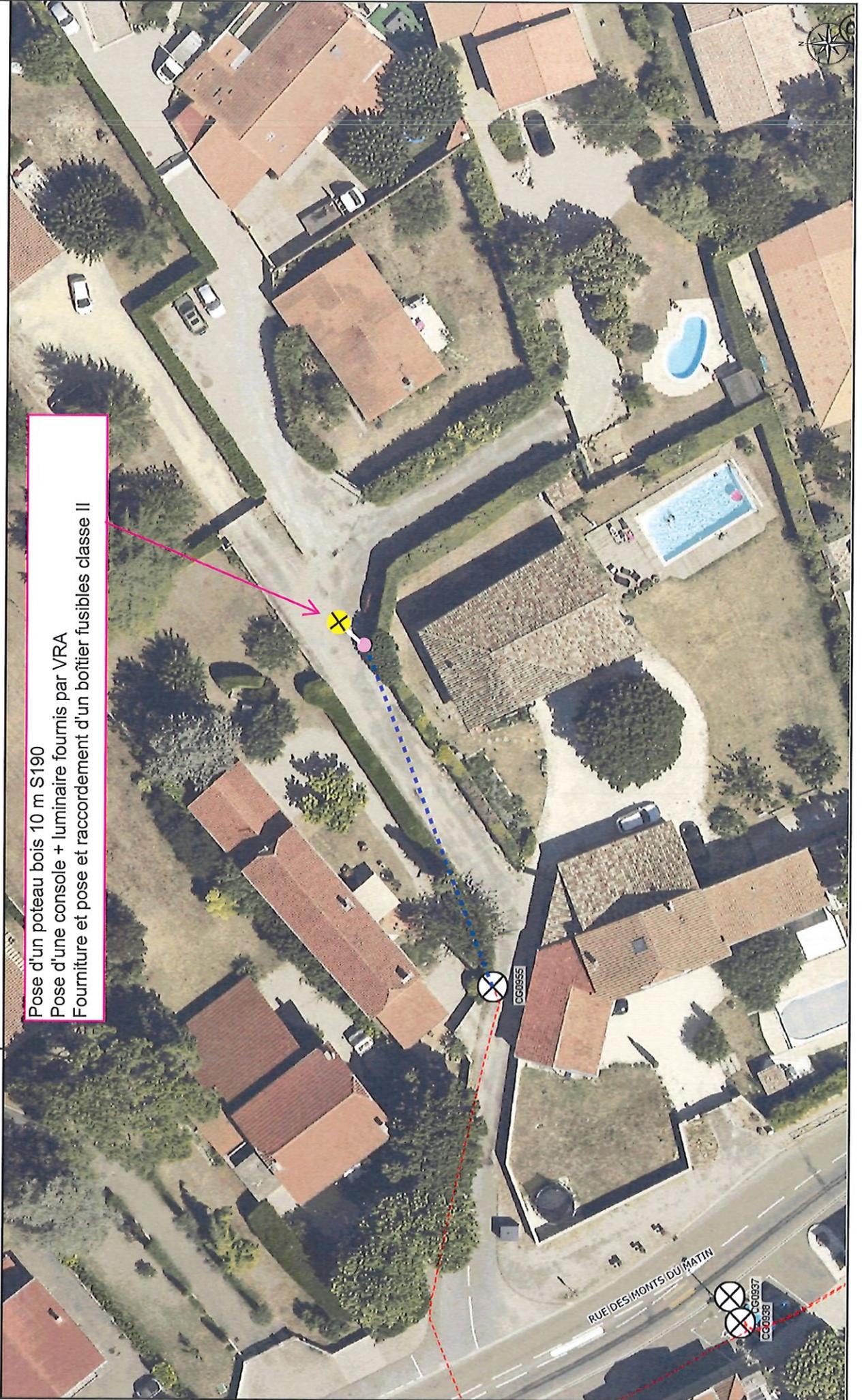
Polygone 1

(45.005222 5.092536);(45.005184 5.092533);(45.005178 5.092670);(45.005216 5.092691);(45.005222 5.092536);

CHATUZANGE LE GOUBET

Impasse les Monts du Matin

Echelle : 1/500



Pose d'un poteau bois 10 m S190
Pose d'une console + luminaire fournis par VRA
Fourniture et pose et raccordement d'un boîtier fusibles classe II